
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018- 513 DU 31 OCTOBRE 2018
portant nomination au Ministère de la Justice et
de la Législation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- vu** la loi organique n° 94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en ses sessions des 20 juin 2017, 28 août 2018, 22 octobre 2018,
- le** Conseil des Ministres, entendu en ses séances des 24 et 31 octobre 2018,

D É C R È T E

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de la Justice et de la Législation dans les fonctions et aux postes ci-après :

A LA CHANCELLERIE :

- Directeur de cabinet :
madame **Aleyya GOUDA BACO** ;
- Directeur adjoint de Cabinet :
monsieur **Karel Coffi DOGUE** ;

- Conseiller technique chargé du suivi des recours :
monsieur **Emmanuel OPITA** ;
- Conseiller technique au suivi des processus et politiques législatifs :
monsieur **Firmin OUINSOU** ;
- Secrétaire général du Ministère :
monsieur **Olatoundji Badirou LAWANI** ;
- Secrétaire général adjoint du Ministère :
monsieur **Clément DASSI** ;
- Directeur des Relations avec les Institutions et de la Promotion des Dynamiques sociales :
madame **Annabelle DOSSAVI-MESSY** ;

COLLABORATEURS :

- à la Direction de la Législation, de la Codification et des Sceaux :
monsieur **Tokpassi Jacques Fiacre AZALOU** ;
- à la Direction des Affaires Civiles, Pénales et des Grâces :
monsieur **Aïdo Nasser Michel LINSOUSSI** ;

DANS LES JURIDICTIONS :

- Procureur général près la Cour d'Appel d'Abomey :
monsieur **Delphin CHIBOZO** ;
- Juge au Tribunal de Première Instance de Ouidah :
madame **Geneviève SOHOU** ;
- Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou :
monsieur **Kimply Norbert AGASSOUNON** ;

DANS LES STRUCTURES SOUS TUTELLE :

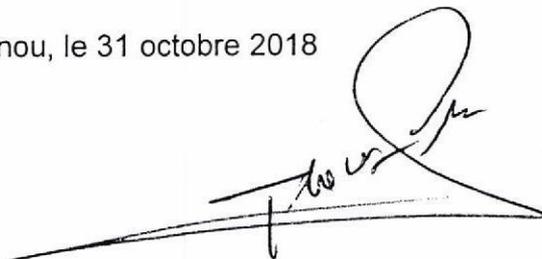
- Directeur général de l'Ecole de Formation des Professions judiciaires :
monsieur **Eric Codjo MONTCHO AGBASSA**.

Article 2

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

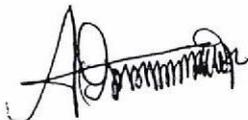
Fait à Cotonou, le 31 octobre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; GS/MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 20 ; SGG 4 ; INTERESSES 13 ; JORB 1.